



INSTRUCTIONS DE COURSE

LA DUO DU PHARE DE PALAVAS

Régates en Double OSIRIS

29 au 30 mai 2021

Palavas Les Flots

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas
Grade 5A



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Le règlement du Championnat Occitanie Habitable Duo 2021.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux Concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Cercle Nautique de Palavas.
- 3.2 Le PC course est situé au Cercle Nautique de Palavas, téléphone : 04 67 68 97 38, email : cn.palavas@wanadoo.fr
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le Canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Cercle Nautique de Palavas.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Samedi 29 mai

- 10 h 00 à 13 h 00 Inscriptions des bateaux au club
- 14 h 15 Briefing sur l'eau par VHF
- 14 h 30 Premier signal d'avertissement du Comité de Course pour une grande course
Coefficients 2

Dimanche 30 mai

- 10 h 15 Briefing sur l'eau par VHF
- 10 h 30 Premier signal d'avertissement du Comité de Course, courses à suivre
- 17 h 30 Remise des prix

La proclamation des résultats sera effectuée si les conditions sanitaires le permettent.

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Groupe 1 : Groupe de rating brut \geq 23,5 Flamme Jaune
- Groupe 2 : Groupe de rating brut \leq à 23 Flamme Rose

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les numéros définissant le parcours à effectuer sont affichés sur le bateau du comité.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

Pour la Grande course, il sera retenu un parcours côtier tel que défini en annexe, avec la possibilité de faire 2 tours. Dans ce cas le numéro de parcours affiché sera suivi du chiffre 2.

9.4 Le parcours pourra être réduit à toutes marques à contourner, précisées en **annexe PARCOURS**.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et de dégagement sont sphériques de couleur jaune, celle de changement de parcours est sphérique de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

- Les zones conchylicoles.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne délimitée par les bouées A, 1 et 2. (Zone autorisée à la Plongée).
- La zone limite des 300 m de la plage, si elle est balisée.

12. LE DEPART

12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. La procédure de départ pourra être retransmise en VHF par le Comité de Course. Une défaillance de la transmission VHF ne pourra pas donner droit à une demande de réparation.

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Le départ sera unique pour l'ensemble des 2 Groupes.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique de couleur jaune. En cas de réduction de parcours avec le pavillon S, le pavillon bleu indique aussi l'extrémité de la ligne d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Les RCV 44.1 et 44.2 s'appliqueront. La RCV 44.3 ne s'appliquera pas.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

Sont classés DNF les bateaux de chaque groupe manquant à finir après le premier bateau de leur groupe ayant effectué et fini le parcours dans un délai :

- de 30 minutes pour le parcours construit noté en annexe 1.
- de 45 minutes pour le parcours construit noté en annexe 2.
- de 60 minutes pour les parcours côtiers notés en annexes 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Toutefois le Comité de course peut modifier, en fonction des conditions d'arrivée, ces temps limites sous réserve d'en faire l'annonce par VHF avant l'expiration du temps limite indiqué ci dessus.

Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique de Palavas. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de réclamations du Comité de Course, du Comité Technique ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

17.5 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

a) Dans le temps limite de dépôt des réclamations si la Partie demandant réparation a été informée de la décision la veille.

b) Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (Ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Évacuation des détrit
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score à l'exception de celui de la grande course, coefficient 2.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec application du CVL dans les 2 cas. Un classement temps réel envisageable pour une série si un nombre minimum de 5 bateaux inscrits dans la série et à la discrétion du comité de course.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place, modalités suivant conditions sanitaires imposées.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 30 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés de la façon suivante :

- a) Vedette du Comité de Course de couleur bleu et grise.
- b) Vedette du mouilleur de couleur blanche.

23. ACCOMPAGNATEURS

Néant

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau.

Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'Équipage.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur.

29. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un Concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquent, en acceptant de participer à une course ou de rester en course, le Concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Michel Nogues

Président adjoint du comité de course : Alain Bachellerie

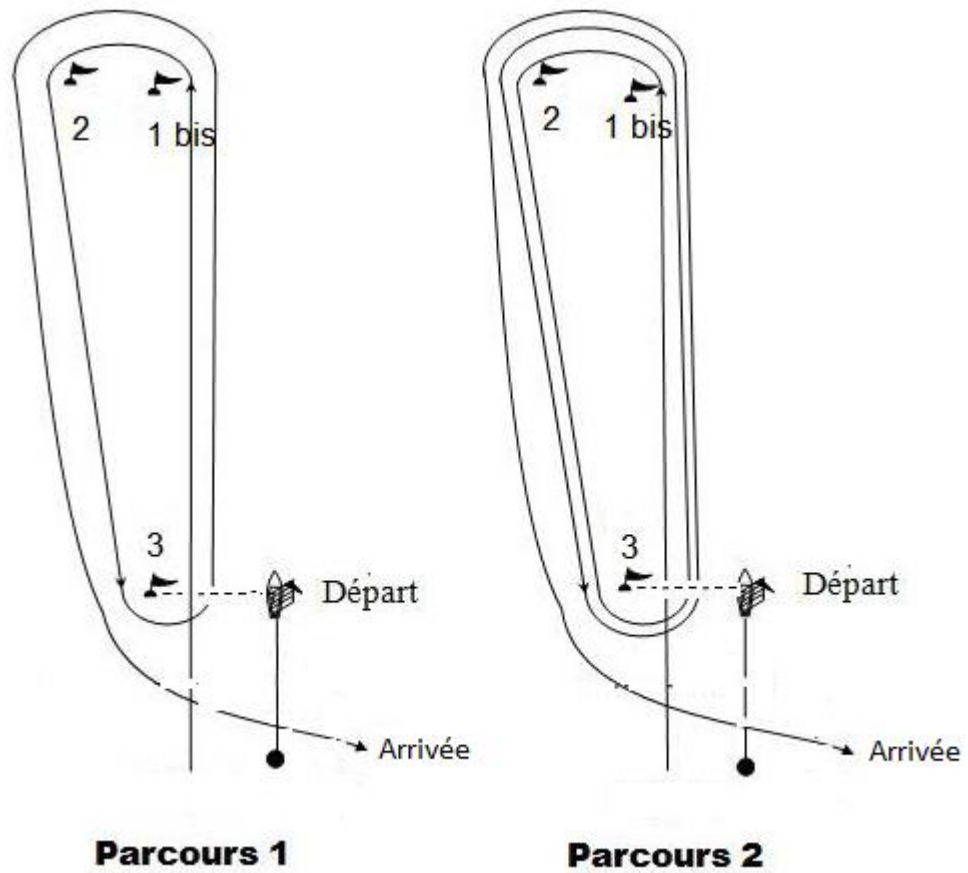
Président du jury : Yvon Salvador

ANNEXE ZONES DE COURSE**ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont :

- Les zones conchylicoles.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne délimitée par les bouées A, 1 et 2. (Zone autorisée à la Plongée).
- La zone limite des 300 m de la plage, si elle est balisée.

ANNEXE PARCOURS : PARCOURS CONSTRUITS



Parcours 1 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – Arrivée

Parcours 2 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 - Arrivée

Les marques 1bis-2 et 3 sont à laisser à bâbord

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée JAUNE 3	Bouée JAUNE 1-2-3	Bouée ROUGE 1	Bouée JAUNE

ANNEXE PARCOURS : PARCOURS CONSTRUITS

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
Dgt – Bouée de dégagement	Bouée JAUNE à +/- 1 mille du départ dans l'axe du vent.
ZC – Zone conchylicole	Cardinale N 43°28,149'N – 03°53,900'E Cardinale E 43°27,457'N – 03°54,460'E Cardinale S 43°26,156'N – 03°51,381'E Cardinale W 43°26,838'N – 03°50,847'E
EMS - Emissaires	Bouée Sud 43°25,860'N – 3°58,081'E
ES - Espiguette :	Cardinale 43°29,150'N – 04°06,332'E
SB - Sud Baronnets	Cardinale 43°27,650'N – 4°08,622'E
SSF – Sealine Sud Frontignan	Cardinale 43°23,967'N – 3°45,297'E
RM – Réserve Marine Palavasienne	
RM-A	Bouée A 43°30,770' N – 03°58,003 E
RM-B	Bouée B 43°30,971' N – 03°58,631 E
RM-C	Bouée C 43°30,599' N – 03°59,153 E
RM-D	Bouée D 43°30,323' N – 03°58,296 E



PARCOURS N° 3 (vent N/NW)

Dpt – Dgt éventuel – ZC-N bab – ZC-W bab – ZC-S bab – ZC-E bab – RM-D bab – RM-C bab – RM-B bab - RM-A bab – Arrivée en face la jetée du port de Palavas
 Environ 16 milles + dégagement

PARCOURS N° 4 (vent S)

Dpt – Dgt éventuel – EMS bab – RM-C bab – RM-B bab – RM-A bab – Arrivée en face la jetée du port de Palavas
 Environ 13 milles + dégagement

PARCOURS N° 5 (vent SE)

Dpt – Dgt éventuel – RM-A trib – RM-B trib– RM-C trib– ES trib – Arrivée en face la jetée du port de Palavas
 Environ 16 milles + dégagement

PARCOURS N° 6 (vent W/SW)

Dpt – Dgt éventuel – ZC-N bab – ZC-W bab – ZC-S bab – EMS bab – Arrivée en face la jetée du port de Palavas
 Environ 17milles + dégagement

PARCOURS N° 7 (vent NE)

Dpt – Dgt éventuel – RM-A trib – RM-B trib – RM-C trib – RM-D trib – ZC-E trib– ZC-S trib – ZC-W trib – ZC-N trib – Arrivée en face la jetée du port de Palavas
 Dpt Environ 16 milles + dégagement

PARCOURS N° 8

Dpt – Dgt éventuel – ZC-N bab – ZC-W bab – ZC-S bab – EMS bab – SB bab – ES bab – RM-C bab – RM-B bab – RM-A bab – Arrivée en face la jetée du port de Palavas
 Environ 28 milles + dégagement